

- Point 30 – vœu

Garantir la sécurité de la population face aux risques industriels liés au stockage et à la fabrication d'ammonitrates dans la zone d'Ottmarsheim
par Joseph SIMEONI

Depuis septembre 2018, des articles de presse, à l'échelle locale et nationale récemment, ont rappelé les dégâts considérables qui pourraient résulter d'une explosion d'ammonitrates, fabriqués et stockés en énormes quantités dans la zone portuaire d'Ottmarsheim, le long du Rhin. Tout porte à croire que dans cette zone industrielle, le risque d' « effet domino » en cas d'explosion n'a jamais été analysé, encore moins envisagé.

Considérant l'importance des risques, on pouvait penser que le dramatique accident du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, où 2 700 tonnes d'ammonitrates ont explosé, avait marqué les esprits. En fait non ! En effet l'accès aux documents reste entravé par divers procédés et prétextes. L'argument du secret pour assurer la sécurité – s'agissant de "précurseurs d'explosifs" - n'est pas le moins paradoxal : Les autorités environnementales, préfectorales et industrielles, garantissent simultanément, que les engrais à base d'ammonitrates stockés dans les entrepôts de la CAC, (jusqu'à 3 600 tonnes stockées) et dans l'usine du fabricant Boréalys voisin (jusqu'à 80 000 tonnes stockées) ne sont pas dangereux, mais qu'il convient de leur appliquer le « secret défense ». Il est vrai que ces autorités exploitent là, une ambiguïté pernicieuse de la réglementation française en matière d'ammonitrates qu'il serait urgent de corriger : on y laisse en effet entendre que certains ne sont pas explosifs, sous prétexte qu'ils n'explosent que dans des conditions particulières.

Considérant la réalité d'une stratégie d'évitement de la question, aussi bien de la part des industriels, que de la part des autorités environnementales et l'opacité administrative opposée aux divers mouvements citoyens qui ont à cœur la sécurité de toutes et tous. Il est de notre responsabilité collective de mettre en garde, dans une configuration très particulière où les risques mécaniques d'une explosion d'ammonitrates pourraient être démultipliés en risques chimiques graves (une plateforme chimique est installée dans cette zone), et même nucléaires, puisque les déchets radioactifs de la centrale de Fessenheim sont stockés le long du Rhin, et en contrebas, à quelques kilomètres au nord d'Ottmarsheim.

Considérant que la réglementation en vigueur est loin des normes strictes imposées dans certains pays qui vont jusqu'à interdire l'usage de ce type d'engrais et que ce laxisme réglementaire conduit en l'occurrence à un déni inquiétant : les engrais de la CAC ne peuvent pas exploser, un point, c'est tout ! Dans la version 2005, 16 ans déjà, d'une Etude Des Dangers (EDD) sur la CAC, l'examen de l'hypothèse d'une explosion d'ammonitrates est purement et simplement refusé. Et c'est en violation de la réglementation que les auteurs de cette EDD se sont dispensés d'envisager l'hypothèse d'une explosion de certains ammonitrates entreposés, dont la teneur en azote dépasse les 24,5% (le seuil réglementaire est de 24,5%, et non pas 28% qui est le seuil "choisi" par les auteurs de l'EDD).

Nous formulons par la présente une demande bien normale dans le contexte particulier de la zone portuaire d'Ottmarsheim : nous souhaitons que les autorités environnementales locales effectuent une EDD portant sur la CAC, prenant enfin en compte le risque d'effet domino résultant d'une explosion d'ammonitrates, en leur suggérant simultanément de veiller à ce que cette EDD se déroule dans la plus grande transparence, en restant accessible, tout au long de son élaboration, aux regards critiques d'élus, de citoyens vigilants, de journalistes, de spécialistes en risques industriels qui ont étudié la dangerosité des ammonitrates, de lanceurs d'alerte, etc. Sans tutelle ni contrainte, la plupart d'entre eux seraient même en situation d'élargir et d'enrichir la réflexion en proposant des engrais alternatifs, voire un autre modèle agricole.

La mission d'inspection lancée en septembre dernier par la ministre de l'écologie, pour une gestion des risques des stockages et du transit d'ammonitrates dans les ports fluviaux, ainsi que la mission d'inspection des coopératives agricoles qui stockent des ammonitrates montrent que nos préoccupations et le vœu que nous formulons sont appropriés à la situation. L'EDD que nous demandons, pour peu qu'elle soit réalisée en toute transparence, viendra donc compléter et approfondir les dispositifs de sécurité maximum que nous devons garantir à la population de notre territoire.

Vœu déposé par Nina Cormier, Nadia El Hajjaji, Jean-Yves Causer, Loïc Minery, Joseph Simeoni, Philippe Wolff pour inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 15 mars 2021.